

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024**

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2023-2024, les services restauration, accueil périscolaire (APS), centre de loisirs mercredis et vacances (ALSH) accueilleront de nouveau vos enfants à compter du mois de Septembre.

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site de la mairie : dans l'Espace Citoyens.

## 1/ Pour les enfants:

- Nés en 2020 pour l'entrée en maternelle
- Entrant au CP
- Nouveaux arrivants

<u>Les inscriptions se feront sur rendez-vous à la Mairie 05.57.97.16.16</u>: Du 20 Février au 31 Mars 2023 inclus

- Fiche renseignement Famille (1 fiche / famille)
- Fiche renseignement Enfant et fiche sanitaire (1 fiche / enfant)
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé (1 exemplaire / enfant)
- Livret de Famille (1 exemplaire / famille)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (1 exemplaire / famille)
- Attestation sécurité sociale en cours de validité (1 exemplaire / enfant)
- Votre dernier Quotient Familial. Ou en cas d'impossibilité, la copie de votre Avis d'imposition 2022
- En cas de divorce ou de séparation, extrait de la décision de justice concernant la garde de l'enfant. (1 exemplaire / famille)
- Règlement intérieur signé

Tout dossier incomplet ne sera pas traité



## 2/ Mise à jour des dossiers et inscriptions aux services pour l'année 2023/2024 :

- Restauration
- Accueil Périscolaire
- ALSH mercredi et vacances scolaires

Inscriptions et réservations, via l'Espace Citoyens
A partir du 24 Avril 2023

Ces inscriptions sont obligatoires pour la fréquentation des services. Les enfants ne pourront pas être accueillis si le dossier n'a pas été validé



## 3/ Document à télécharger :

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité pour l'année 2023/2024 (au plus tard le 15 septembre, 1 exemplaire / enfant)

Besoin d'aide pour remplir le dossier, une question, n'hésitez pas à prendre contact auprès du service Éducation et Loisirs



Mme Brossard Isabelle / Mme Maulin Christine 05.57.97.16.16